



Commune d'Avully

Séance du Conseil municipal du jeudi 13 novembre 2025
Procès-verbal n°327

Présent-e-s :	Mme Corinne Maison (présidente) Mme Deborah Brindley (vice-présidente) Mme Laure Amberg (secrétaire) M. Pascal Dethiollaz Mme Nina Frossard M. Sylvain Fuser M. Stefano Giacometti M. Bruno Lopes M. Stéphane Matteuzzi M. Olivier Matthey-Jonais Mme Ana Ménétrety M. Robin Schnell M. Pierre Sutter
Exécutif :	M. Vincent Mottet, conseiller administratif M. Cyril Baudin, conseiller administratif M. Frédéric Bieri, conseiller administratif
Excusé :	M. Kevin Solioz
Verbaliste :	Mme Arlette Blattner

Ordre du jour

1. Communications du Bureau du Conseil municipal
2. Communications du maire et des adjoints
3. Rapport de la commission des finances du 27 octobre 2025
4. Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
5. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
6. Questions orales / écrites
7. Divers

Questions du public

La présidente ouvre la séance à 19h30, souhaitant la bienvenue à chacun. Elle fait savoir que, n'étant plus domiciliée sur la commune d'Avully, Mme Keiflin ne siège donc plus au Conseil municipal.

1. Approbation du PV n° 326 de la séance du Conseil municipal du 16 octobre 2025

Le procès-verbal n° 326 de la séance du Conseil municipal du 16 octobre 2025 est approuvé par 12 « oui » et 1 abstention.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Bureau du Conseil municipal n'a aucune communication.

3. Communications du Conseil administratif

M. Mottet indique :

- que le rapport administratif 2024 est remis à chaque conseiller municipal.
- que le traditionnel repas du Conseil municipal aura lieu le 11 décembre. Les informations nécessaires parviendront sous peu au Conseil municipal, qui est prié de donner une réponse dans les délais.

M. Baudin annonce :

- que les deux places de crèche, « achetées » par la commune à la structure Bubble Crèche de Satigny, sont désormais occupées.
- qu'après la formule du samedi après-midi, qui pose régulièrement problème à cause de la chaleur pendant le cortège, puis celle du samedi matin, qui n'a pas séduit grand monde, en tout cas pas ceux qui pensent que l'esprit de la fête est meilleur en fin de journée, il a été décidé que la fête des promotions se déroulera en fin d'après-midi le vendredi, à l'instar de la plupart des communes genevoises.
- qu'il a été désigné membre du Conseil de fondation de la FASE. **M. Baudin** est applaudi par l'assemblée.

M. Bieri fait savoir :

- que la tempête Benjamin, qui a traversé dernièrement la région genevoise, a nécessité, entre autres, la fermeture du chemin du Martinet pendant presque deux jours, suite à la chute de grosses branches et d'arbres, qui sont tous situés sur les parcelles appartenant à la Confédération. La commune et la police municipale sont intervenues en premier lieu pour sécuriser les lieux et la commune a fait appel à une entreprise professionnelle pour procéder à la coupe et à l'évacuation des éléments tombés. Le technicien de la commune avait déjà interpellé courant août les responsables de la place d'exercices d'Epeisses au sujet de l'état préoccupant de certains arbres le long du chemin du Martinet. L'armée prend donc en charge la totalité des frais engagés. **M. Matthey-Jonais** relève avoir remarqué que l'armée a procédé à la renaturation des bords de cette voie en y plantant des petits arbustes tout du long.
- que, dans le cadre d'entretiens constructifs, l'exécutif a finalisé le chemisage d'un tronçon important de canalisation d'eaux usées situé sous des terrains agricoles, le long de la route de Moulin-Roget, entre l'arrêt du bus du giratoire d'Epeisses/Moulin-Roget et le numéro 51 de cette même rue. Ce tronçon appartenant au réseau secondaire communal, présentait plusieurs dégradations : perforations de la paroi, fissures, détérioration du béton, ainsi que la présence de racines. Face à ces constats, deux options s'offraient : la reconstruction ou le chemisage. La seconde option a été choisie par le Conseil administratif, moins invasive et plus économique, qui consiste à insérer une gaine souple thermo-durcie à l'intérieur de la canalisation. Une chambre de visite a été mise à jour afin de faciliter l'entretien futur de ce collecteur. Les travaux ont été réalisés suite à un appel d'offres, sous la supervision du bureau d'ingénieurs mandaté. Le coût total de l'opération s'élève à moins de Fr. 50'000.-, entièrement financé par la commune. Ce montant sera remboursé l'année prochaine via le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA).
- qu'en réponse à un point soulevé lors du dernier Conseil municipal, l'exécutif a interpellé le canton pour déterminer ce qu'il serait possible de faire pour sécuriser l'arrivée de piétons depuis la co-propriété « Trois-Noyers », sur le trottoir de la route d'Avully, face à l'école, cette voie étant cantonale. L'Etat a répondu que l'installation d'une barrière ou d'un élément à cet endroit n'était

pas possible et ce, pour une question de largeur du trottoir. Quelques suggestions sont faites mais qui incombent toutes à la copropriété, puisque ce cheminement est entièrement privé. **M. Bieri** invite la membre du Conseil municipal qui a soulevé cette question à en discuter avec la copropriété, cas échéant l'administration communale pourrait transmettre les mesures suggérées.

- qu'en réponse à un autre point soulevé lors du dernier Conseil municipal concernant la problématique de certains points de récupération du papier et carton, qui seraient rapidement pleins, il faut savoir que l'entreprise Chevalley passe les lundis et les vendredis pour faire le tour de l'ensemble des déchetteries, notamment pour constater l'état de remplissage et adapter les relevages en fonction, mais aussi pour tasser les cartons et papiers, afin qu'il n'y ait pas de vide. Ce travail, qui est aussi fait de temps en temps par le personnel de la commune, est donc accompli en plus des tournées de relevage qui ont lieu les jeudis pour le papier. Si cette explication ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problème de remplissage, le personnel dédié à cette tâche semble assez formel : même si cela peut arriver à quelques occasions, ce n'est que très rarement un problème de quantité. Rajouter un passage de l'entreprise ne résoudrait pas le problème, quelques gros cartons déposés et mal enfoncés pouvant suffire à donner l'impression que le container est rempli. L'exécutif a demandé au prestataire de la commune de faire un retour formel sur la situation, mais aussi sur d'éventuelles solutions techniques qui pourraient être envisagées.
- que la réfection des marquages des places de parking à Gennecy est sur le point d'être terminée et que les mesures prises dans le cadre de l'abaissement de la limitation de la vitesse (panneaux 30 km/h et marquages) à l'avenue de Gennecy vont suivre.
- que le miroir à la sortie du parking commun du 29-31 route d'Epeisses a été endommagé. Son remplacement est programmé.
- que la borne de recharge de véhicules électriques au 29-31 route d'Epeisses est en panne, suite à des travaux menés par les SIG.
- **M. Bieri** remercie pour finir le technicien communal pour le suivi de ces démarches.

4. Rapport de la commission des finances du 27 octobre 2025

Mme Brindley, présidente de la commission des finances, résume le rapport de la séance du 27 octobre 2025 :

M. Mottet a indiqué avoir reçu le 22 octobre de l'administration fiscale cantonale de nouvelles prévisions fiscales, lesquelles auront un fort impact sur le budget. Les allocations et mécanismes de la péréquation intercommunale sont fortement revus à la baisse, totalisant un montant de Fr. 161'000.- de moins par rapport aux dernières prévisions, sur lesquelles repose le projet de budget présenté. Le conseil administratif a cherché des solutions pour maintenir ou se rapprocher d'un équilibre budgétaire, qu'il souhaite maintenir. Il a donc proposé de supprimer la charge de la péréquation intercantonale de Frs. 128'000.-, qui avait été inscrite au budget sans avoir obligation de l'inscrire. Après avoir été informée de ces nouvelles données, la commission a examiné toutes les rubriques du budget de fonctionnement et voté différents amendements afin de réaliser des économies. **M. Matthey-Jonais** demande, pour la prochaine fois, que le rapport de la commission des finances comporte l'intitulé de chaque rubrique.

5. Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2026 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Frs 6'789'423.- aux charges et de Frs 6'778'300.- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à Frs 11'123.- ;

attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : bénéfice opérationnel de Frs 29'090.- et perte extraordinaire de Frs 40'213.- ;

attendu que l'autofinancement s'élève à Frs 103'040.- ;

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2025 s'élève à 51 centimes ;
attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2026 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes ;
attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Frs 7'241'600.- aux dépenses et de Frs 0.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Frs 7'241'600.- ;
attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de Frs 103'040.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de Frs 7'138'560.- ;
vu le rapport de la commission des finances qui s'est réunie le 27 octobre 2025 ;
vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;
sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal décide

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2026 pour un montant de Frs 6'789'423.- aux charges et de Frs 6'778'300.- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à Frs 11'123.-.
Cet excédent de charges total présumé se décompose de la manière suivante : bénéfice opérationnel de Frs 29'090.- et perte extraordinaire de Frs 40'213.-.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2026 à 51 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2026 à 100 centimes.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2026 jusqu'à concurrence de Frs 7'138'560.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2026 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Par 11 voix « pour » et deux voix « contre », le Conseil municipal accepte cette proposition.

6. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et de couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;
vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;
considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;
considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;
vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;
vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;
vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;
conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;
sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal décide

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 41'600.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.36602 dès 2027.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

Par 13 voix « pour » (unanimité des membres présents), le Conseil municipal accepte cette proposition.

8. Questions orales / écrites

Aucune question écrite n'a été reçue.

Révision du règlement sur les déchets

M. Dethiollaz a constaté que des vendeurs de voitures tournent sur la commune, notamment à Gennechy, et déposent des cartes de visite sur les pare-brise des véhicules stationnés, cartes qui se retrouvent souvent par terre. Sachant que le règlement des déchets devra être prochainement révisé pour s'accorder à la nouvelle loi cantonale en la matière, il suggère d'en profiter pour y introduire une mention à ce sujet.

Occupation du domaine public communal

M. Dethiollaz a également constaté qu'une entreprise dépose en ce moment des éléments de façade sur le domaine public communal, à hauteur du restaurant et de l'épicerie, sans signalisation. Des bouts de planches dépassent sur la route et des caisses sont empilées sur le trottoir. Une demande d'occupation du domaine public communal a-t-elle été faite ? **M. Bieri** se renseignera.

Rapport de la commission des finances

M. Matthey-Jonais souhaite savoir s'il est possible, pour les prochaines années, de disposer du projet de budget un certain temps avant la séance de la commission des finances, afin que les membres du Conseil municipal aient le temps de l'étudier. **M. Gandolfo** en prend note et verra s'il est possible de décaler d'une semaine la séance de la commission des finances ou de trouver une autre solution permettant aux membres du Conseil municipal de disposer plus tôt du projet de budget.

9. Divers

Chemin des Bachères

Mme Amberg se fait l'écho de jeunes usagers de l'arrêt de bus Avully-Bachères qui demandent s'il serait envisageable d'installer un éclairage public sur le chemin des Bachères, notamment le long du cordon boisé, situé dans la partie pentue du chemin. **M. Bieri** prend note de la question.

Fontaine d'Epeisses

Mme Amberg a été interpellée par un habitant d'Epeisses, qui s'interroge sur l'eau qui stagne autour d'elle et qui pourrait favoriser la prolifération des moustiques tigres. **M. Bieri** fera le nécessaire pour voir quel est le problème (écoulement ou autres).

Remerciement

Mme Maison fait part d'un remerciement de la part d'une habitante, qui n'a pas pu assister à la séance de ce soir, et qui souhaite remercier les employés communaux pour l'entretien du chemin des écoliers, qui est toujours en très bon état.

La présidente lève la séance à 19h55.

La Présidente

La Secrétaire